



HAL
open science

Collaboration “ chaude ” ou collaboration “ froide ”? Le cas d’Henri Jeanson (1938-1947)

Laurent Martin

► **To cite this version:**

Laurent Martin. Collaboration “ chaude ” ou collaboration “ froide ”? Le cas d’Henri Jeanson (1938-1947). Vingtième siècle. Revue d’histoire, 2005, 86, pp.91 - 106. hal-03462238

HAL Id: hal-03462238

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03462238>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COLLABORATION « CHAUDE » OU COLLABORATION « FROIDE » ? LE CAS D'HENRI JEANSON (1938-1947)

Laurent Martin

Réévaluer la place exacte que Henri Jeanson, journaliste et homme de cinéma, tint sous l'Occupation : tel est le défi relevé ici. L'itinéraire de cet intellectuel pacifiste et anticonformiste est passé au crible afin de cerner son degré de compromission avec le régime de Vichy et avec l'ennemi. Plus largement, c'est à une réflexion sur le sens de la collaboration, entre collaborationnisme acharné et petits accommodements, qu'est convié le lecteur de l'article.

Voilà déjà quelques mois, un ouvrage dirigé par Marc Olivier Baruch faisait le point sur l'état de la recherche historique en matière de collaboration et d'épuration dans la France des années 1940 ; recueil d'études passionnantes et neuves, il passe en revue divers professions et milieux en s'efforçant d'en replacer le comportement collectif – et, parfois, les écarts individuels à la moyenne – dans le contexte national¹. Les lacunes, selon cette logique même, étaient inévitables ; en particulier, les spécialistes de l'histoire de la presse ont pu regretter l'absence d'articles concernant ce champ de recherche, un champ il est vrai déjà lar-

gement défriché dans les années qui ont précédé la parution de cet ouvrage². Nous voudrions ici apporter notre contribution à cette entreprise collective en examinant le cas d'un homme de presse et de cinéma, dont le parcours singulier à la fois reflète et s'écarte du destin de la communauté nationale : Henri Jeanson. Sur cet intellectuel pacifiste et anticonformiste, né en 1900 et mort en 1970, nous disposons d'assez peu d'études, hormis celle, savante mais qui tient davantage de la recension des sources disponibles que d'une biographie raisonnée, de Christophe Moussé³ ; grâce à la découverte et à l'exploitation des archives Jeanson, nous sommes en mesure de renouveler substantiellement ce travail qui reste cependant très précieux⁴.

Au-delà du cas Jeanson, les deux questions que nous voudrions soulever dans cet article sont les suivantes : comment passe-t-on d'une position ultra-pacifiste au cours de l'entre-deux-guerres à une position de collaboration, une fois la défaite de

1. Marc-Olivier Baruch (dir.), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2003. Dans son article introductif, Marc-Olivier Baruch note qu'aucun ouvrage d'envergure sur la question n'avait été publié en France depuis les livres de Peter Novick, *L'épuration française 1944-1949*, Paris, Éd. du Seuil, 1991, 1^{re} éd. Balland 1985, et de Herbert Lottman, *L'épuration 1943-1953*, Paris, Fayard, 1986. Citons également le livre d'Albrecht Betz et de Stefan Martens, *Les Intellectuels et l'Occupation 1940-1944. Collaborer, partir, résister*, Paris, Autrement, 2004.

2. Cf. notamment les articles de Christian Delporte, « L'épuration des journalistes : polémiques, mythes et réalités », et de Marc Martin, « La reconstruction de l'appareil d'information en France à la Libération », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 39/40, juillet-décembre 1995. Cf., toujours de Christian Delporte, « La trahison du clerc ordinaire. L'épuration professionnelle des journalistes 1944-1948 » in *La Revue historique*, 592, octobre-décembre 1994.

3. Christophe Moussé, *Henri Jeanson. Films/textes/références*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1999.

4. Les archives Jeanson, données par la veuve d'Henri Jeanson, Claude Marcy, à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), n'avaient jamais été dépouillées. Nous avons entrepris ce travail en collaboration avec Alain Ferrari en vue d'une biographie d'Henri Jeanson. Cette biographie, dont le présent article est un fragment, paraîtra aux éditions Actes Sud/Institut Louis-Lumière.

la France consommée¹ ? Et peut-on nommer « collaboration » cette approbation ambiguë vite reniée, et qui sera suivie d'une incarcération puis d'une interdiction de travailler pour... refus de collaborer ? En d'autres termes : où commence et où finit la collaboration ? Tout collaborateur à des journaux visés par la censure allemande et/ou française entre 1940 et 1944 était-il un « collaborateur » ? Suffisait-il d'avoir participé de près ou de loin à une entreprise liée directement ou indirectement à l'État français ou à l'occupant allemand pour être taxé de pro-nazisme ou de pétainisme ? Des critères retenus pour juger tel cas individuel dépend l'appréciation globale de cette période ; selon que l'on adopte une définition large ou restrictive du fait de collaboration, c'est la France entière ou une minorité qui peut avoir quelque chose à se reprocher.

Nous avons cru pouvoir, dans un ouvrage portant sur l'histoire du journal *Le Canard enchaîné*², distinguer une collaboration « chaude » d'une collaboration « froide », la première étant le fait de gens ayant pris une part active et consciente à l'effort de guerre allemand, tandis que la seconde caractérise l'action, souvent involontaire, menée à contrecœur, de gens qui n'avaient pas de sympathies pour l'Allemagne hitlérienne, ni même pour l'État français, mais que la stricte nécessité poussait à travailler pour des entreprises ou des organismes liés de quelque façon à ces régimes. Nous apercevons bien la pente dangereuse sur laquelle risque de nous entraîner une telle discrimination, fondée sur l'intentionnalité du geste collaborationniste : toute collaboration n'était-elle pas dictée par la nécessité du temps ? Ne risque-t-on pas d'absoudre les formes de collaboration non idéologiques ? Mais l'historien n'est pas là pour absoudre ou

condamner : son rôle est d'expliquer et de comprendre et, à ce titre, il nous semble qu'un effort de précision doit être tenté pour éviter de confondre les divers visages qu'a présentés la collaboration entre 1940 et 1944.

Nous voudrions tester ce modèle en suivant pas à pas le parcours d'une gloire de la presse et du cinéma français de cette époque, d'un pacifiste de renom, emprisonné pour ses opinions à trois reprises en trois ans, entre 1939 et 1942, une première fois par les Français, une deuxième puis une troisième fois par les Allemands, avant de traverser la tourmente de l'épuration.

○ HENRI JEANSON EMPRISONNÉ PAR LES FRANÇAIS

Nous sommes en 1938. En septembre, l'Europe est passée tout près de la guerre : le 27, devant la surenchère de Hitler qui convoite la Tchécoslovaquie, le gouvernement français a décrété la mobilisation ; deux jours plus tard, la conférence de Munich a permis d'éviter le pire – momentanément et au prix de l'abandon de la Tchécoslovaquie en dépit des traités signés avec elle par la France et l'URSS. De nombreuses initiatives sont prises par les partisans d'une paix à tout prix, de la mise sur pied d'un centre syndical d'action contre la guerre à des pétitions, comme celle intitulée « Nous ne voulons pas la guerre ! » qui émane d'une initiative conjointe des syndicats de postiers et d'instituteurs³. La fondation, en novembre 1938, de la revue *S.I.A.* (Solidarité internationale antifasciste) par l'anarchiste et pacifiste Louis Lecoin relève de ce mouvement d'en-

1. Pour replacer le cas Jeanson dans un cadre général, cf. Rémy Handoutzel et Cyril Buffet, *La Collaboration... à gauche aussi*, Paris, Perrin, 1989.

2. Laurent Martin, *Le Canard enchaîné ou les fortunes de la vertu*, Paris, Flammarion, 2001.

3. Cf. Nicolas Faucier, *Pacifisme et Antimilitarisme dans l'entre-deux-guerres 1919-1939*, Paris, Spartacus, 1983 ; Maurice Vaïsse (dir.), *Le Pacifisme en Europe des années 1920 aux années 1950*, Bruxelles, Bruylant, 1993 ; Jean Defrasne, *Le Pacifisme en France*, Paris, PUF, 1994 ; Robert Vandenbussche et Alain-René Michel (dir.), *L'Idée de paix et ses représentations en Europe au XX^e siècle*, colloque de Lille des 27-29 mai 1999, université Charles de Gaulle-Lille III, Presses du Septentrion, 2001.

semble¹. L'hebdomadaire trilingue est la tribune de l'organisation du même nom, lancée en décembre 1936 par élargissement du comité pour l'Espagne libre (dirigé par Lecoïn) et à la demande de la CNT-FAI, le grand syndicat anarchiste espagnol ; la *S.I.A.* s'affiche ouvriériste, révolutionnaire, antistalinienne et pacifiste. Dans la revue écrivent Félicien Challaye, Marceau Pivert, Georges Pioch, Sébastien Faure, Marcelle Capy et Henri Jeanson, Jeanson que Lecoïn va mettre à contribution dès le premier numéro. Jeanson admire beaucoup Lecoïn, qui a payé son engagement ancien et sans concessions au service de la paix par de nombreuses années de prison².

Henri Jeanson est à cette époque un journaliste et un artiste en vue. Son nom figure, en tant que dialoguiste, au générique de quelques-uns des grands films français des années 1930, le tout dernier en date étant le film de Marcel Carné, *Hôtel du Nord*. Il est également un auteur dramatique, un critique féroce, une figure de la nuit parisienne... et un journaliste engagé. En 1938, par solidarité avec Jean Galtier-Boissière qui dénonçait une dérive philo-communiste de l'hebdomadaire satirique, il vient de quitter *Le Canard enchaîné*, qui l'avait accueilli en 1930. Il a rejoint *La Flèche*, le journal néo-radical de Gaston Bergery, dans lequel il défend avec vi-

gueur et humour les thèses du pacifisme intégral : aucune guerre n'est juste, quel qu'en soit le motif, et la croisade des démocraties contre le fascisme est un piège à bonnes âmes. Dans *S.I.A.*, Jeanson reprend les mêmes arguments en usant d'un ton plus vif encore, ce qui lui vaut des poursuites judiciaires.

Le 31 juillet 1939, Henri Jeanson est condamné par la douzième chambre du tribunal correctionnel de la Seine à dix-huit mois de prison malgré les témoignages très favorables de Benjamin Crémieux, Tristan Bernard, Marcel Carné, Steve Passeur, Marcel Achard et Jacques Prévert. Jeanson est poursuivi pour un article publié par *S.I.A.* et qui semble avoir concerné, si l'on en croit Jean Galtier-Boissière, la présence de la France en Tunisie ainsi que les préparatifs de guerre engagés par le gouvernement Daladier³. Le jugement est prononcé par défaut, ni Henri Jeanson ni Henry Torrès, son avocat, n'étant présents à l'audience⁴ ; il sera révisé en novembre. Le 17 août, en réaction à la condamnation du 31 juillet, Jeanson publie dans *S.I.A.* un article incendiaire intitulé « Vivre libre et ne pas mourir » qui contient notamment le passage suivant :

« Sans doute assimile-t-on ma modeste personne à une partie du territoire et entend-on m'empêcher de soustraire ma silhouette de soldat de 2^e classe aux prochaines corvées de tranchées ou aux caprices de l'adjudant de semaine. Mille regrets, mon Daladier ! Cette partie du territoire qu'est mon corps imparfait, je n'en puis disposer à votre guise. Ma mère me l'a donné en dépôt. Je la lui conserverai jusqu'à mon dernier souffle. Mon corps est à moi. Propriété privée. Attention, chiens méchants ! Avec ou sans dix-huit mois de

1. Né en 1888, fils de journalier agricole, Louis Lecoïn est en prison, pour délit de presse, lorsque la première guerre mondiale éclate. Cela ne l'empêche pas de lancer un appel aux « anarchistes, aux syndicalistes, aux hommes » pour qu'ils s'opposent à la guerre (août 1915). Libéré en 1917, il participe à toutes les actions de solidarité en faveur des anarchistes poursuivis par les polices du Nouveau et de l'Ancien Monde : Cottin, l'homme qui a tiré sur Clemenceau, les libertaires soupçonnés d'avoir tué Philippe Daudet, Sacco et Vanzetti, Ascaso, Durutti et Jover. Il incarne dès cette époque un anarchisme moral – d'aucuns diront : de bons sentiments – qui ne peut que séduire un homme tel que Henri Jeanson. Cf. Sylvain Garel, « Louis Lecoïn et le mouvement anarchiste », in *Volonté anarchiste*, 1982, maîtrise d'histoire, université Paris-X Nanterre sous la direction de Jean-Jacques Becker, 1980, publiée par le groupe Fresnes-Antony de la fédération anarchiste.

2. Sur *S.I.A.* et la CNT, cf. Sylvie Caucanas et Jean Sagnes (dir.), *Les Français et la guerre d'Espagne*, actes du colloque de Perpignan, 28-30 septembre 1989, Presses de l'université de Perpignan, 1990.

3. Dans « L'histoire de la guerre », in *Le Crapouillot*, 1948, hors-série, Jean Galtier-Boissière précise qu'un « décret du 24 mai 1938, interprété de la plus scandaleuse façon, permettait de condamner à 18 mois de prison des hommes comme Robert Louzon et Henri Jeanson, coupables d'avoir pris la défense des prolétaires tunisiens, sur lesquels l'armée française avait remporté, en avril 1938, une des dernières victoires auxquelles elle put encore prétendre. »

4. Précision apportée par Maurice Bessy dans *Les Passagers du souvenir*, Paris, Albin Michel, 1977, p. 249.

prison, je ne me ferai pas assassiner pour vos conseils d'administration, pour les conseils d'administration des amis de vos amis, non plus que pour les amis des amis des conseils d'administration des amis de vos amis ¹. »

Pourtant, lorsque la guerre éclate en septembre 1939, Jeanson rejoint docilement la huitième compagnie du 221^e régiment de travailleurs, basée à Marcilly, en Seine-et-Marne. Dans un article publié par *Le Crapouillot* en 1953 ², Jeanson a raconté cet épisode de sa vie en des termes qui en disent long sur l'état de l'armée française avant la grande bagarre... Les soldats se gondolent en écoutant le sergent lire les communiqués du GQG, les ordres du jour et les consignes ; les hommes font venir leurs épouses et leurs petites amies pour occuper le temps que les mouvements de troupe inutiles et incohérents entre les villages de la Seine-et-Marne ne parviennent pas à remplir... Jeanson s'ennuie ferme dans cette campagne. Il écrit des articles pour le journal *Le Merle*, qui vient d'être relancé, d'où il ressort que la III^e république n'est, pour lui, plus qu'une démocratie en trompe-l'œil ; par conséquent, que le régime d'exception installé du fait de la guerre ne change pas fondamentalement la nature dictatoriale de la République de Daladier. Jeanson persiste par ailleurs à croire qu'on peut se débarrasser de Hitler sans guerre, avec cette même énergie que mettait presque toute la gauche (et une bonne partie de la droite) à prendre Hitler pour un ancien combattant uniquement désireux de revenir sur les injustices du traité de Versailles ou pour le représentant d'une nation qu'une meilleure organisation économique mondiale suffirait à amadouer

1. Ce passage est extrait du livre de Jean-Louis Crémieux-Brilhac sur *Les Français de l'an 1940*, mais il provient de l'acte d'accusation dressé par le substitut du commissaire du gouvernement près le deuxième tribunal militaire en date du 8 décembre 1939 : l'auteur de ces lignes, Henri Jeanson, est alors poursuivi pour « provocation de militaires à la désobéissance ».

2. « Police partout, justice nulle part », repris dans Henri Jeanson, *Soixante-dix ans d'adolescence*, Paris, Stock, 1971.

ou encore pour le pantin qu'un capitalisme belliciste manipulait à son aise.

Cette croyance inspire une autre initiative pour la paix dans laquelle Jeanson joue un certain rôle. C'est encore l'inévitable Louis Lecoin qui est à son origine. Avec l'aide financière du syndicat des postiers, Lecoin parcourt la France, en août et septembre 1939, pour obtenir de plusieurs personnalités dont il connaît les opinions pacifistes qu'elles signent un appel à la paix, un peu sur le modèle de celui qu'a lancé, le 28 août, André Juin, rédacteur en chef du quotidien de la CGT *Le Peuple* (« Défendons et sauvons la paix ! »). Après avoir récolté une trentaine de signatures, Lecoin imprime un tract intitulé « Paix immédiate ! », tiré à 75 000 exemplaires, distribué à partir du 13 septembre et signé, notamment, par Alain, Jean Giono, Victor Margueritte, Marcel Déat, Félicien Challaïe, Marceau Pivert... et, bien sûr, par Louis Lecoin et Henri Jeanson.

Il ne semble pas que cet appel ait eu un grand écho dans la population. Lecoin a raison sur un point : les Français sont tristes de partir à la guerre ; mais ils sont résignés et, pour la plupart, convaincus que le temps des concessions à Hitler doit prendre fin. Le discours pacifiste, en vogue jusqu'au début de 1939, cesse brusquement d'avoir prise sur les esprits. Un certain nombre des signataires de l'appel (Déat, Pivert, Giono) vont se rétracter, dire que leur signature leur a été extorquée, leur confiance abusée. Peut-être est-ce vrai (Lecoin avait coutume d'interpréter les réponses ou les non-réponses à ses sollicitations dans le sens qui était le plus favorable à ses vues) ; peut-être certains d'entre eux ont-ils senti que la déclaration de guerre changeait tout et que, si l'on avait tout fait pour empêcher la guerre, il fallait tout faire pour la gagner maintenant qu'elle était là (n'est-ce pas le sens du départ de Jeanson pour son régiment et de sa « bonne conduite » sous l'uniforme, attestée par ses supérieurs ? Il aurait pu, comme Giono, renvoyer son fascicule de

mobilisation) ; à moins que ces rétractations ne s'expliquent par l'arrestation de Lecoin, le 29 septembre. Le 6 novembre, c'est au tour de Jeanson d'être arrêté.

Au cours des interrogatoires, Jeanson découvre les motifs de son arrestation. Davantage que sa signature au bas du tract « Paix immédiate », c'est l'article publié dans *S.I.A.* le 17 août qui a attiré sur lui l'attention des autorités militaires. Jeanson est inculpé de « provocation de militaires à la désobéissance, de provocation à l'insoumission et complicité » et l'acte d'accusation du deuxième tribunal militaire permanent de Paris (en date du 8 décembre 1939) vise le passage cité plus haut. Parmi les autres pièces du dossier, figurent les extraits d'articles publiés dans *S.I.A.* le 30 mars 1939 (un article sur « l'aggraveur public numéro 1 », c'est-à-dire Daladier, un autre sur l'impérialisme français en Tunisie, soit les deux articles ayant motivé la condamnation par défaut du 31 juillet, condamnation modifiée par le jugement du 20 novembre 1939 qui inflige quatre mois de prison à Jeanson, qui fait appel) et des lettres concernant les articles de Jeanson au *Merle* et à *S.I.A.*

Le 7 novembre, le lendemain de son arrestation, Henri Jeanson dépose devant le juge d'instruction, un certain commandant Wimart. On discerne dans sa déposition sa ligne de défense durant son procès : l'article du 17 août est une protestation individuelle, et nullement une provocation de militaires à la désobéissance ; il convient de faire la part de l'indignation, de l'ironie, des circonstances ; l'article précède la déclaration de guerre ; depuis celle-ci, Jeanson s'est comporté comme un soldat respectueux de ses devoirs. Ligne de défense prudente (même si la responsabilité des articles est assumée), qui réduit l'engagement pacifiste de Jeanson à un geste sans portée générale. Le ton est tout autre, bien évidemment, dans l'article de 1953 qui rappelle l'opposition de principe à une guerre nationale :

« Autant la guerre d'Espagne, comme toutes les guerres civiles, me semblait juste et nécessaire, autant le ténébreux conflit où allaient nous jeter l'alcoolique du Vaucluse et le maire malade de la Guillotière [les deux Édouard, Daladier et Herriot] me semblait stupide, fou, criminel et ridicule ¹. »

Le procès est fixé au 20 décembre. En attendant, Jeanson ronge son frein dans sa cellule de la prison de la Santé. Il demande sa remise en liberté provisoire ; elle lui est refusée. Puis le régime politique. Pas de réponse. Il entame une grève de la faim et obtient d'être transféré dans une cellule où il sera seul. De leurs côtés, ses amis ou connaissances se démènent. Quelques-uns écrivent au président du Conseil pour obtenir sa libération. Kessel, Mauriac, Achard, Bernard, Antoine insistent sur les éminents services rendus à l'art français par Jeanson et tirent argument de ce qu'ils appellent son immaturité politique.

Enfin, le 20 décembre, c'est le procès. Il a lieu devant le deuxième tribunal militaire permanent de Paris. Henri Jeanson est accusé de « provocation de militaires à la désobéissance, provocation à l'insoumission et complicité », comme le (nouveau) gérant de *S.I.A.*, René Fraudet ². L'article du 17 août est la principale pièce à conviction. Rien n'y fera, ni les témoignages de ses amis (dont celui de Saint-Exupéry, à qui on a refusé sa permission et qui a fait le mur pour venir témoigner) ni celui de son supérieur, le lieutenant de réserve Charles Perroud, qui pourtant fait tout pour disculper Jeanson. Ce dernier est condamné à cinq ans de prison ferme et trois mille francs d'amende. Le ministère public n'avait requis « que » dix-huit mois et l'on devine que sont ainsi réglés des comptes qui n'ont que partiellement à voir avec l'article du 17 août.

1. « Police partout, justice nulle part », repris dans Henri Jeanson, *op. cit.*, p. 194.

2. Dans l'article du *Crapouillot* de 1953 comme dans *Soixante-dix ans d'adolescence* qui le reprend, Jeanson confond Fraudet et Vingtrignier, l'ancien et le nouveau gérant de *S.I.A.*, le procès du 20 novembre et celui du 20 décembre.

Après le rejet du pourvoi en cassation (intervenue le 11 janvier 1940), les amis de Jeanson font circuler une pétition en sa faveur, qu'a rédigée Roger Martin du Gard. Ils y insistent sur sa « sincérité et son désintéressement », soulignent que Jeanson, depuis la déclaration de guerre, a eu un comportement irréprochable, qu'il pourrait servir avec talent la propagande française et qu'on n'emprisonne pas une gloire du cinéma français pendant cinq ans pour un article d'avant-guerre. Beaucoup de noms connus signent cette pétition¹, ce qui montre le degré de notoriété auquel est parvenu Henri Jeanson au seuil des années 1940. Son emprisonnement met en émoi une bonne partie du monde intellectuel et artistique, parisien comme français. Mais la pétition demeure lettre morte et Jeanson reste en prison, d'autant plus que, le 1^{er} février, la dixième chambre de la cour d'appel de Paris aggrave le jugement du 20 novembre 1939 (Jeanson avait été condamné à quatre mois de prison pour deux articles dans le numéro de *S.I.A.* du 30 mars 1939 contre Daladier et l'impérialisme français en Tunisie ; sa peine est portée à 15 mois). En janvier 1940, Jeanson se prépare donc à une longue, une très longue attente qu'égayent les nombreuses lettres qu'il reçoit.

1. Signent cette pétition : Marcel Achard, André Antoine, Denys Amiel, Jean Anouilh, Marcel Aymé, Julien Benda, Henri Bernstein, Jean-Jacques Bernard, Tristan Bernard, Pierre Bost, Charles Burguet (président de la Société des auteurs de films), Francis Carco (de l'Académie Goncourt), Jacques Chardonne, Benjamin Crémieux (secrétaire du Pen-Club de France), Charles Dullin, Émile Fabre (président d'honneur), Léon-Paul Fargue (de l'Académie Mallarmé), Henri Février, Gaston Gallimard, Henri Goublier, Pierre Hamp, Henri Hirschmann, René Jouglet, Louis Jouvet, Joseph Kessel, Pierre Lazareff, Louis Léon-Martin, Alex Madis, François Mauriac (de l'Académie française), Charles Méré, (président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques), Moro-Giafferi, Marcel Pagnol, Jean Paulhan, René Peter, Jean Piot (rédacteur en chef de *L'Œuvre*), Raoul Praxy, Claude-André Puget, René Rocher (qui tient à signer : « Un ami d'Henri Jeanson »), Jules Romains, (président international des Pen-Clubs), Fernand Rouvray, Marcel Samuel-Rousseau, Robert Trébor (directeur de l'Association des théâtres de Paris), Valmy-Baisse, (président de l'Association des écrivains combattants), Pierre Varenne, Miguel Zamacois.

Certaines de ces lettres précèdent la condamnation du 20 décembre, d'autres la suivent ; elles émanent d'amis, de relations, d'inconnus. La lecture de cette correspondance offre un tableau saisissant de la France d'avant la débâcle, tout au moins de cette élite parisienne qui, restée dans la capitale ou partie en province, mobilisée ou non, vit plus ou moins bien ce triste hiver 1939-1940. Ce sont surtout les lettres de ses amis qui lui réchauffent le cœur, celles de Jeanne Witta, la petite-fille de Séverine, qui fut son assistante sur quelques-uns de ses films, de Marcel Achard, de Youki et Robert Desnos, de Jean Galtier-Boissière, de Gaston Bergery. Il reçoit ainsi, en même temps que des colis de nourriture et de vêtements, des nouvelles du monde extérieur et, ce qui l'enchant et nourrit ses propres lettres, les potins et cancans qui font l'ordinaire des gens de lettres et de spectacle. Cette correspondance contient beaucoup de renseignements intéressants sur les coulisses du cinéma français de l'époque. Au-delà des encouragements, des protestations d'amitié et des promesses de collaboration, on discerne des situations très contrastées, entre ceux qui continuent de tourner, parfois dans d'excellentes conditions (Renoir, L'Herbier), ceux qui se débattent dans d'inextricables difficultés, le manque de moyens, le système D (Duvivier semble dans ce cas) ou qui tentent d'obtenir la fameuse « affectation spéciale » qui les tirera de l'enfer morne de la caserne (Carné) ; en filigrane, on distingue les silhouettes de tout ce peuple du cinéma français, les seconds rôles, les techniciens, les réalisateurs de moindre envergure qui se demandent de quoi l'avenir sera fait et regardent du côté du Sud de la France où les studios tournent à plein régime².

On trouve également dans cette correspondance les traces des efforts déployés par les amis de Jeanson pour le faire li-

2. Cf. Jean-Pierre Bertin-Maghit, *Le Cinéma sous l'Occupation*, Paris, Orban, 1989.

bérer. Et ces efforts vont aboutir puisqu'en mai 1940, après huit mois d'emprisonnement, Jeanson quitte la prison de la Santé. Dans le *Dictionnaire de biographie française*, la libération de Jeanson est attribuée à César Campinchi, ancien avocat de Jeanson et ministre de la Marine dans les gouvernements Blum, Daladier, Reynaud. C'est également ce qu'affirment Jean Galtier-Boissière et Pierre Serval¹. Andrée Dunant évoque, elle aussi, cette intervention dans une lettre adressée à Claude Marcy le 3 juin 1971 où elle tente de faire le point sur les archives judiciaires de Henri Jeanson :

« Quelques semaines après l'arrêt de cassation [11 janvier 1940], je suis allée avec Pierre Loewel [l'avocat de Jeanson] voir Campinchi [...] et il a agi en faveur de Jeanson en ce sens qu'il a été admis dans une unité militaire qui était cantonnée à Maisons-Laffitte². »

Jeanne Witta, dans ses *Mémoires*, mentionne également ce lieu :

« En mai, les autorités videront les prisons, envoyant leurs occupants au casse-pipe. C'est Pierre Prévert qui m'apprendra la libération de Jeanson. Nous nous retrouverons au camp de Maisons-Laffitte d'où, ensemble, nous irons chez René Lefebvre. Là, Jeanson me dira : « Capgras est venu me rendre visite ». Il m'a dit : « Dans huit jours les Allemands seront à Paris. Je te ferai libérer pour te mettre à la tête d'un grand journal »³. »

Cette promesse de Roger Capgras, le « roi de l'orange », mandataire aux Halles et directeur du Théâtre des Ambassadeurs, sera tenue.

1. Jean Galtier-Boissière, « Dictionnaire des contemporains », in *Le Crapouillot*, 1950, hors-série.

2. Archives Jeanson, SACD.

3. Jeanne Witta, *La Lanterne magique. Mémoires d'une scripte*, Paris, Calmann-Lévy, 1980, p. 133. Dans ses propres *Mémoires*, Jeanson attribue à Gaston Bergery son élargissement. On peut imaginer que Roger Capgras ou Gaston Bergery ait fait sortir Jeanson de prison et que César Campinchi l'ait dirigé sur ce camp militaire de Maisons-Laffitte.

○ L'ÉPISODE D'AUJOURD'HUI

Jeanson retrouve sa liberté dans un pays qui a perdu la sienne. Dans les domaines intellectuel et artistique, les autorités d'occupation ont instauré une police de l'esprit qui s'insinue partout : cinéma, littérature, presse... En zone Nord, « est défendue toute publication qui nuit au prestige du Reich allemand, qui est préjudiciable à l'ordre et au calme dans les territoires occupés ou qui met en danger la sécurité des troupes d'occupation » selon les termes d'une ordonnance édictée en juin 1940. Près de 80 % des titres d'avant-guerre ont disparu, certains sabordés par leur direction, d'autres accablés par les difficultés matérielles ou le manque de personnel, d'autres encore interdits par l'occupant. L'autorisation préalable est rétablie, bientôt assortie de conditions raciales : l'ordonnance du 18 octobre 1940 oblige tout éditeur d'un journal à faire la preuve de son caractère aryen depuis trois générations.

Par ailleurs, la *Propaganda Abteilung*, dirigée par le docteur Eich et le lieutenant Weber, contrôle étroitement le contenu des journaux au moyen de conférences hebdomadaires auxquelles sont tenus d'assister les directeurs des journaux ou leurs représentants ; des consignes leur sont données sur ce qu'il convient de dire ou de taire, et des communiqués officiels leur sont régulièrement imposés. L'ambassade d'Allemagne, dirigée par l'efficace Otto Abetz, qui distribue subventions et recommandations, est également influente ; enfin, le monopole des informations à destination des journaux est détenu par une agence de presse contrôlée par les Allemands, l'Agence française d'information de la presse (AFIP) qui trouve son équivalent en zone Sud avec l'Office français d'information (OFI).

Cet ensemble de dispositions, qui sera remanié mais non bouleversé après l'invasion de la zone Sud en novembre 1942, devait être rappelé préalablement à l'analyse de l'épisode le plus controversé de la

vie publique de Henri Jeanson : l'exercice de responsabilités importantes (probablement la rédaction en chef) dans le journal *Aujourd'hui*. Les circonstances de l'arrivée de Jeanson à la tête de ce journal, créé de toutes pièces par Roger Capgras en septembre 1940 et installé avenue de l'Opéra, restent mal connues ; on a vu que l'homme d'affaires avait promis à Jeanson de lui confier les rênes d'un « grand journal » ; il semble qu'il ait d'abord pensé à *Paris-Soir* mais que Jeanson ait refusé. C'est à Jeanne Witta que l'on doit ce renseignement, celle-ci ajoutant à propos de Jeanson, dans ses Mémoires : « les voies que nous choisîmes alors, sans rien changer aux sentiments qui nous liaient, nous écartèrent définitivement l'un de l'autre ¹ ».

Dans son autobiographie, Jeanson est remarquablement discret sur cet épisode ; en fait, il n'en parle pas du tout et on a l'impression, à le lire, qu'il est directement passé de la prison de la Santé à celle du Cherche-Midi alors que plusieurs mois se sont écoulés entre ces deux incarcérations, plusieurs mois pendant lesquels Jeanson a dirigé la rédaction d'*Aujourd'hui*. Cette omission est d'autant plus étrange que la deuxième arrestation, par les Allemands donc, semble directement liée à son activité de journaliste. Indéniablement, Henri Jeanson a toujours été gêné par le souvenir de ces quelques mois passés à la tête d'un journal publié avec l'autorisation de l'occupant.

Jeanson travaille à *Aujourd'hui* du 10 septembre 1940, jour du lancement d'*Aujourd'hui*, au 19 novembre de la même année, date de son dernier article. Cette précision est importante, puisqu'elle dément aussi bien les accusations faites à Jeanson d'avoir collaboré pendant une longue période que l'équivoque hommage qui lui fut rendu par un collaborationniste notoire, Henry Coston : celui-ci, ex-directeur de la très antisémite *Libre Parole*, de *La France au travail* et du *Bulletin d'infor-*

mations antimaçonniques, déclara dans un entretien publié par *Lectures françaises* (novembre 1990) avoir entretenu d'excellentes relations avec Jeanson dont il appréciait les articles écrits pour *Aujourd'hui* « durant l'hiver 1940-1941 ». Par ailleurs, dans son livre auto-édité *Partis, journaux et hommes politiques d'hier et d'aujourd'hui* (1960), il précise que « Jeanson signait XXX des articles ironiques et mordants fort peu vichissois ou lavalistes (*sic*) dans le *Paris-Soir* repris par Capgras en juillet ² ». Deux informations, deux erreurs (deux mensonges ?) : s'il n'est pas impossible que Jeanson ait écrit à *Paris-Soir* à cette époque, les articles signés XXX ne sont pas, à l'évidence, de son fait (nous les avons retrouvés et lus : plates épîtres au style filandreux, mal inspirés par un pétainisme étroit, ils eussent été rédigés par un Jeanson ayant perdu tout style et toute fierté) ; et Jeanson quitte *Aujourd'hui* dans la troisième semaine de novembre pour ne plus y revenir.

Si la collaboration à *Aujourd'hui* fut donc brève, elle ne fut pas subalterne ni anodine. Selon tous les témoignages ³, il en dirigea la rédaction ; de septembre à novembre, la direction intellectuelle du journal lui incombait donc, et sa responsabilité est engagée par le contenu des articles publiés durant cet intervalle, à des degrés divers selon que l'article est signé de son nom, qu'il est anonyme et publié au nom du journal ou qu'il est signé par d'autres. Nous distinguerons ces trois niveaux en analysant ces articles qui se tournent tantôt vers le passé, tantôt vers le présent et l'avenir, et parfois, comme le premier papier publié par Jeanson dans *Aujourd'hui* à la « une » du premier numéro, lient hier et demain :

2. Henry Coston, *Partis, journaux et hommes politiques d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Henry Coston éd., 1960.

3. Lire Raoul Guérin, *Souvenirs d'un dessinateur de presse*, Paris, La Pensée universelle, 1979 ; Jean Aurenche, *La Suite à l'écran*, Lyon, Institut Louis-Lumière, 1993, Jean Galtier-Boissière, *op. cit.*

1. *Ibid.*

« Pendant des années, les grandes tribunes de la grande presse ont été occupées, monopolisées, par les émissaires de l'imposture, les fabricants de panique à la ligne, les esclaves de la manchette et les faussaires de l'information. /On te faisait doubler – ô vérité! – par de petits mensonges qui portaient un masque à ta ressemblance et qu'on ramassait dans les antichambres ministérielles, dans les halls des grandes banques, dans les officines politiques. /On mentait à droite et à gauche. /On mentait partout. /Trompés au jour le jour par des directeurs de conscience sans conscience, 39 millions de Français connaissent aujourd'hui le prix de revient du mensonge. /Il leur a fallu une guerre et une débâcle pour comprendre ce qu'ils se refusaient à comprendre. [...] /Cette défaite n'a pas libéré que nous. /Elle aura eu ceci de bon qu'elle a aussi libéré la France des trusts, des banques, et des radicaux-socialistes. [...] /Aujourd'hui, notre sort ne dépend plus d'une presse vénale et d'un gouvernement de vieillards et de pleutres. /Il ne dépend que de nous. /Ce pays dont nous rêvions, il peut devenir une réalité. /À condition que nous [accomplissions ?] tous honnêtement notre métier. /Notre métier à nous, écrivain, est d'écrire sous ta dictée, ô vérité ! /Car on ne construit que dans la lumière. /La nuit ne laisse que des ruines ¹. »

Nous retrouvons dans cet article, et dans ceux qui le suivent, les analyses publiées par Jeanson dans *La Flèche* et, plus encore, dans *Le Merle* de l'automne 1939, qui semblent avoir trouvé dans la défaite une amère confirmation. La III^e République, vue comme la « République de camarades » où il importait moins d'avoir la confiance des électeurs que celle des quelques tireurs de ficelles qui dirigeaient tout, n'a eu, selon Jeanson, que ce qu'elle méritait ; avec elle ont disparu la grande presse corrompue et corruptrice et un personnel dirigeant incapable et coupable. Par contraste, l'effondrement général a mis en valeur les rares esprits lucides de l'avant-guerre, et tout d'abord les pacifistes

1. Henri Jeanson, « Vérité mon beau souci », in *Aujourd'hui*, 10 septembre 1940.

qui n'ont cessé de défendre « la vérité » contre « les mensonges ».

Ces thèmes apparaissent dans d'autres articles parus dans *Aujourd'hui* mais qui ne portent pas la signature de Jeanson : quatre articles, non signés, prennent la défense des pacifistes dont beaucoup, emprisonnés sous le coup des décrets-lois de Daladier, restent en prison alors que Daladier a été à son tour mis sous les verrous (Jeanson consacra l'un de ses derniers articles publiés par *Aujourd'hui* à cette cause). Plus nombreux encore sont les articles qui prétendent tirer un trait sur l'héritage de la République défunte. L'un des plus explicites est celui qui est publié dans le premier numéro, deux pages après le grand article inaugural de Jeanson. Non signé, il se présente comme la profession de foi du journal, sous le titre : « *Aujourd'hui* : sa raison d'être ». Au chapitre « politique intérieure », on lit, entre autres déclarations :

« Le peuple doit savoir que la guerre actuelle est une guerre constructive, qu'il aurait pu éviter s'il avait eu le courage nécessaire pour se débarrasser d'un gouvernement et d'une administration indignes. [...] /La France en retard n'avait plus d'idéal ni de but, elle a joué derrière l'Angleterre une partie faite sans enthousiasme, elle a perdu. /Elle doit être beau joueur et reconnaître ses fautes et se réhabiliter elle-même ². »

Le chapitre « liquidation du passé » est tout aussi instructif :

« Il ne suffit pas de liquider les hommes (politiciens, fonctionnaires, franc-maçons et ploutocraties israélites), il faut détruire leur œuvre de mort pour la nation laborieuse, leurs systèmes souillés de malhonnêteté civique et de mauvaise foi. /L'État au service de la finance et des banques, la presse vendue, et un fonctionnarisme créé par le favoritisme et non par les compétences, tout cela doit être supprimé ³. »

2. Henri Jeanson, « *Aujourd'hui* : sa raison d'être », in *Aujourd'hui*, 10 septembre 1940.

3. *Ibid.*

Jeanson n'a pas signé ces lignes, probablement ne les a-t-il même pas écrites ; mais, quand bien même lui auraient-elles été imposées par le directeur, son commanditaire ou l'occupant lui-même, en acceptant d'apposer sa signature au bas d'un article qui paraît dans le même numéro, en acceptant surtout de diriger la rédaction du journal, il assume, bon gré mal gré, le contenu idéologique très marqué d'un texte comme celui-là. D'autant que la « liquidation du passé » n'est qu'un préalable à une réorganisation profonde du pays dont la suite du texte indique les grandes lignes : pleins pouvoirs entre les mains de chefs enfin dignes de confiance, édification d'un État fort, encadrement de la vie économique par un système de corporations. La dimension internationale de la « révolution » n'est pas oubliée :

« Une entente totale avec l'Allemagne est essentielle pour ne laisser vivre que les industries ayant de réelles possibilités et des négoce sains et vivants. [...] /Les États-Unis d'Europe avec la suppression des frontières économiques et l'interpénétration des jeunesses par les sports et les arts. /Rupture complète avec la politique anglaise basée sur l'action de la Cité de Londres. /Politique coloniale européenne [...]. /Enfin une position mondiale sur le plan économique, l'Union européenne imposant ses conditions et ne recevant plus d'ordres ou de directives des mondes soi-disant nouveaux ¹. »

Certains éléments de ce programme étaient déjà présents chez les réformateurs des partis d'avant-guerre que désespéraient les retards et les échecs de la République, ou se retrouveront dans les projets des mouvements politiques et syndicaux de la Libération ; l'idée européenne, après tout, sera le grand rêve de l'après-guerre. Sauf qu'ici, cette idée est dirigée contre les pays anglo-saxons, toujours en guerre, et sert les intérêts d'une puissance qui s'est imposée par la force et la terreur, l'Allemagne hitlérienne. Là est la grande imposture de ce discours qui passe sous silence

1. *Ibid.*

la nature de l'ordre nouveau – fondé sur la violence – pour mieux en louer les avantages, d'ailleurs fort discutables.

Jeanson lui-même appelle à la réussite de la collaboration dans un article du 6 novembre :

« Qu'il n'y ait pas de paix possible en Europe sans un accord entre la France et l'Allemagne, c'est là une évidence vieille de plusieurs siècles et que nul ne songe à contester. /Cet accord, nous l'avons toujours souhaité parce que nous avons mis la paix au-dessus des partis et parce que nous savons qu'en temps de guerre, la liberté perd ses droits. /Et c'est pourquoi le devoir de tout pacifiste véritable, de tout Européen authentique est de se ranger loyalement aux côtés du maréchal Pétain, lorsque celui-ci nous dit : « Collaborons ! ». »

Le programme, sinon le personnage du Maréchal, reçoivent d'ailleurs l'approbation de Jeanson, comme dans cet article du 12 octobre où Jeanson écrit que « l'avenir, tel que le maréchal Pétain nous le présente, nous plaît, car c'est celui précisément dont nous rêvions ». Ici encore, il convient de faire la part des circonstances, du crédit dont jouit Pétain auprès d'une large fraction de la population au début de la période d'Occupation, de l'opprobre qui, par contraste, frappe les dignitaires de la République défunte, enfin de l'ironie propre à Jeanson, qui n'est sans doute pas dupe des « promesses révolutionnaires du jeune maréchal Pétain », et qui doit de toute façon donner des gages au nouveau régime.

Cette ironie et ces gages allèrent-ils jusqu'à constituer un double jeu particulièrement subtil ? C'est, à en croire Dominique Desanti, l'argument que Jeanson développa devant Robert Desnos pour le convaincre de tenter l'aventure :

« Mon vieux, tu ne trouveras rien de moins compromettant. Ils ne comprennent rien à notre esprit, on fera de la contrebande. [...] Les Allemands, c'est par l'intérieur qu'il faut les saper. Un journal indépendant qui parlera le moins possible de politique, ça soutiendra le

moral des Français. Regarde : tous les théâtres ont ouvert, les gens s'y précipitent ¹. »

À la biographe de Desnos, Jeanson assura après la guerre avoir posé ses conditions aux Allemands, « convaincu qu'elles ne seraient pas acceptées » : un commanditaire français, le libre choix de son équipe, aucun mot d'ordre. De deux choses l'une : ou ses conditions ont été acceptées et la responsabilité de Jeanson dans les articles que nous citons n'en paraît que plus engagée ; ou elles n'ont été acceptées qu'en apparence et une partie importante du contenu du journal échappa d'emblée à Jeanson et à ses amis, faisant d'eux les dupes de ceux qu'ils entendaient duper. De toute manière, les Allemands étaient gagnants : autoriser la parution d'un journal libre de ton – sinon de propos – où brillaient les meilleurs esprits de Paris, quelques mois seulement après la conquête de la France, c'était dire à la population : « Voyez comme nous sommes libéraux, tout rentre dans l'ordre, vous pouvez vous remettre à votre travail, à vos plaisirs. » Effectivement, les théâtres rouvraient, les cinémas étaient pleins. Pendant ce temps-là, on ne songeait pas à résister ².

Pour Jean Galtier-Boissière qui, avec quelques autres (Robert Desnos, Georges Auric, Pierre Mac Orlan, Marcel Aymé, Léon-Paul Fargue, Jean Anouilh, Henry Troyat, Henry Poulaille, Marcel Carné, Jean Aurenche), fit partie de la brillante rédaction rassemblée par Jeanson, il ne faisait pas de doute que, sous couvert de maréchalisme et de collaborationnisme, Jeanson avait tenté de composer un journal libre, à la grande fureur de la presse authentiquement collaborationniste.

1. Dominique Desanti, *Robert Desnos, le roman d'une vie*, Paris, Mercure de France, 1999, p. 294.

2. Le même raisonnement conduisit les Allemands à proposer à la veuve de Maurice Maréchal de faire reparaître *Le Canard enchaîné* que son fondateur et directeur avait sabordé en juin 1940. Elle refusa cette proposition. (Laurent Martin, *op. cit.* p. 210.)

« Henri Jeanson essaye de lancer, avec Étévenon, ancien rabatteur d'Émile Buré, un quotidien, *Aujourd'hui*, aussi indépendant que possible de la propagande allemande. J'ai d'abord hésité à collaborer mais il est tentant d'essayer de monter un journal libre en face de l'ignominie du *Matin* et d'autres feuilles soumises aux Allemands. Je serai d'ailleurs en bonne compagnie : Mac Orlan, Robert Desnos, René Lefebvre, Henri Jacques. Le ton d'*Aujourd'hui* est vivant et spirituel. Le premier article que j'envoie est entièrement refusé par la censure. Je prends alors le parti d'écrire des articles de critique littéraire tout à fait anodins, en particulier sur des livres oubliés ³. »

Raoul Guérin et Jean Aurenche, autres plumes employées par *Aujourd'hui*, font la même analyse que Galtier-Boissière, en y ajoutant l'argument matériel et le caractère subversif de certains articles publiés dans le journal, comme les papiers signés par Robert Desnos, notamment celui du 24 septembre où il prend la défense des écoles normales supprimées par Vichy et celui du 26 septembre où il se remémore avec délices le vandalisme perpétré en 1927 aux dépens d'une boutique d'objets pieux, place Saint-Sulpice (forfait auquel participa Henri Jeanson). Jeanson lui-même prend pour cibles les dignitaires de la Légion d'honneur récemment promus (« Entreprise de décorations », 20 septembre), l'académicien Henri Lavedan (« Sous le signe de Mam'zelle Vertu », 22 septembre), Marcel Déat, nouveau directeur de *L'Œuvre* (« Lettre ouverte à Marcel Déat », 24 septembre). Certains de ses articles visent plus spécifiquement le gouvernement de Vichy, comme dans l'article intitulé « Et c'est aussi, bien entendu, la faute aux loisirs » du 19 novembre. Dans cet article, qui est le dernier signé par Jeanson dans *Aujourd'hui* et qui est dédié

3. Jean Galtier-Boissière, *Mémoires d'un Parisien*, Paris, La Table ronde, 1960, p. 48 (la note date de septembre 1940). Il confirme cette analyse dans son « Dictionnaire des contemporains », *op. cit.*, à l'article « Henri Jeanson » (« il crut qu'il serait possible de maintenir une certaine indépendance d'esprit à un quotidien parisien en dépit de l'Occupation ») et en répondant à Roland Dorgelès qui lui reprochait sa propre participation.

à Léo Lagrange (ministre du Front populaire et père des congés payés, mort au combat quelques mois plus tôt), Jeanson prend ses distances avec le nouveau régime qui s'apparente moins à la « révolution » espérée qu'à la réaction honnie.

○ JEANSON EMPRISONNÉ PAR LES ALLEMANDS

Les circonstances du départ de Jeanson, fin novembre 1940, puis de son arrestation par les Allemands, quelques semaines plus tard, sont plus mal connues encore que celles de son arrivée à la tête d'*Aujourd'hui*. Selon Pierre Serval, les attaques de Jeanson contre l'ordre moral instauré par le régime de Vichy mais aussi par les collaborateurs parisiens lui attirèrent beaucoup d'ennemis ; Marcel Déat, en particulier, aurait assez peu goûté de se voir rappeler son attitude équivoque dans l'affaire du tract « Paix immédiate » et la campagne de presse menée contre la Russie alliée de l'Allemagne. Mais Serval évoque aussi « la haine d'un confrère » qu'il ne nomme pas, Jeanson gardant lui aussi le silence dans ses Mémoires (Serval accuse Alain Laubreaux, pilier de *Je suis partout* et grand manitou des théâtres parisiens, mais il précise que Laubreaux « ne fut pas le premier de ses délateurs » et que Jeanson épargna le vrai responsable parce qu'il « sortait de prison ».) Serval donne cependant suffisamment d'indices pour que nous puissions identifier ce « confrère » : il s'agit certainement de Lucien Rebatet, critique dramatique au *Cri du Peuple* (d'où part la campagne contre Jeanson), que dirige Doriot condamné à mort en 1946 et gracié l'année suivante. Serval rapporte que Jeanson aurait signé sans discuter la demande de grâce en faveur de son ennemi qui circulait dans les milieux artistiques et intellectuels de la capitale, ce qui n'empêchera pas ce dernier, gracié et libéré quelques années plus tard (en 1952) d'éreinter le dialogue du film de Christian-

Jaque, *Madame du Barry* (1954), écrit par Jeanson¹...

En novembre 1940, en tout cas, une campagne de presse extrêmement violente est menée contre Jeanson par les grands organes de l'extrême droite collaborationniste. Le délateur que Jeanson ne voudra pas nommer a exhumé l'article de *S.I.A.* du 17 novembre 1938 dans lequel Jeanson justifiait le meurtre du conseiller de l'ambassade d'Allemagne, Ernst von Rath, par Herschel Grynspan. Selon Serval, c'est à la suite de cette campagne et pour, en quelque sorte, « tester » Jeanson que les autorités allemandes auraient sommé ce dernier de lancer une campagne antisémite dans les colonnes d'*Aujourd'hui*. Or, si on trouve bien, de-ci de-là, dans l'*Aujourd'hui* dirigé par Jeanson, quelques textes plus que douteux (nous avons rappelé la phrase sur les « ploutocraties israélites » – on pourrait aussi citer l'article de Francis Delaisi du 12 septembre justifiant la déchéance de la nationalité française prononcée par le régime de Vichy à l'encontre des Rothschild –, on est là très loin des appels au meurtre lancés par des journaux comme *Le Pilon*, *Je suis partout*, *La Gerbe*, etc. à la même époque. Au contraire, le journal représenta un refuge pour quelques juifs : Georges Dolley, Gérard Rosenthal, Arnyvelde, Bécane.

Refusant de céder, Jeanson démissionne et est remplacé le 22 novembre par Georges Suarez, « polygraphe à tous vents, biographe selon les âges de Clemenceau puis de Briand, « nègre » de Jean Chiappe, pamphlétaire antiallemand pendant la drôle de guerre² ». Cela ne portera chance ni au nouveau rédacteur en chef (condamné à mort et exécuté à la Libération), ni au journal (qui passe de 120 000 exemplaires en septembre 1940 à 100 000 au premier semestre 1941, puis 40 000 au début 1942, niveau auquel il se maintient jusqu'à la fin de la guerre), ni, sur le moment en tout cas, à Henri Jeanson :

1. Pierre Serval, préface de Henri Jeanson, *Soixante-dix ans d'adolescence*, op. cit.

2. Pascal Ory, *Les Collaborateurs*, Paris, Éd. du Seuil, 1976, p. 71.

six mois plus tard, il est de nouveau arrêté, cette fois par les Allemands.

L'histoire des séjours en prison de Jeanson pendant l'Occupation est presque impossible à écrire : les archives font défaut et les témoignages, s'ils sont relativement nombreux, manquent de précision et se contredisent. De divers témoignages ou études que nous avons recoupés¹ et des précisions apportées par Jeanson lui-même², nous pouvons déduire que Jeanson subit deux incarcérations, outre celle de 1939-1940 : la première en 1941, la seconde en 1942. Gaston Bergery tira d'affaire son ami en 1941, grâce à ses relations avec les autorités d'Occupation³ et Claude Marcy en fit autant, un an plus tard. Claude Marcy (de son vrai nom Odette Vaudrey), née en 1899, l'ex-épouse et collaboratrice de Charles Spaak, auteure de chansons comme *File la laine* ou *Les Amoureux sont seuls au monde*, « voix » française de Greta Garbo, peintre et romancière à ses heures, femme de cœur, femme de tête, fut le grand amour de Jeanson. C'est chez elle qu'il vint se réfugier après sa première sortie de prison, en mai 1940. Elle se dévoua à sa cause lors de son troisième emprisonnement, se rendant à l'annexe versaillaise de la Bibliothèque nationale pour y détruire l'article de *S.I.A.* utilisé par les ennemis de Jeanson (ce dernier affirme qu'elle l'avalait !) et trouvant un officier allemand, avocat dans le civil et grand admirateur de Jeanson, pour défendre et faire acquitter ce dernier.

Mais Jeanson, même libéré, est surveillé et interdit de travail par les autorités allemandes et leurs comparses français. Les journaux lui ferment leurs colonnes. Aux Ambassadeurs,

1. Jean Galtier-Boissière, *Mémoires d'un Parisien*, *op. cit.* ; Jean Aurenche, *op. cit.* ; interview de Claude Marcy par Christophe Moussé, *op. cit.*

2. Henri Jeanson, « Police partout, justice nulle part », *op. cit.*

3. Il connaissait l'un des conseillers d'Otto Abetz à l'ambassade d'Allemagne, Ernst Achenbach, depuis l'époque de l'occupation de la Ruhr par les troupes françaises. Bergery, qui appartenait alors à la Commission des réparations, était intervenu pour remettre en liberté une vingtaine de saboteurs allemands et le jeune fonctionnaire Achenbach avait promis de lui rendre un jour un service équivalent.

la pièce *La Clef des champs* est arrêtée parce que son auteur s'appelle Henri Jeanson (à la place, on monte *Ébec à Dom Juan*, de Claude-André Puget). Le 23 octobre 1941, une circulaire est adressée par le Comité d'organisation des industries cinématographiques (COIC) aux producteurs de cinéma français. Sur ordre de la *Propaganda Abteilung Referat Film*, « une activité quelle qu'elle soit de M. Henri Jeanson dans le domaine cinématographique français, en zone occupée et en zone non occupée ne peut être envisagée ». Cette circulaire explique pourquoi le nom d'Henri Jeanson n'apparaît pas au générique des quelques films auxquels il collabora durant la guerre. Ces films sont au nombre de huit, selon le décompte opéré par Christophe Moussé⁴ : *La Nuit fantastique* (réalisé par Marcel L'Herbier en 1941), *L'Honorable Catherine* (du même, 1942), *Carmen* (Christian-Jaque, 1943), *Service de nuit* (Jean Faurez, 1943), *Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs* (Roland Tual, 1943), *L'Aventure est au coin de la rue* (Jacques Daniel-Norman, 1943), *Florence est folle* (Georges Lacombe, 1944), enfin *Farandole* (André Zwobada, 1944) dont les dialogues sont signés d'un certain Privey, le pseudonyme de Jeanson. Mais Moussé indique lui-même qu'en raison du caractère clandestin de l'activité professionnelle de Jeanson à cette époque, il est très difficile de faire le compte exact des films auxquels il participa.

Les lettres-contrats conservées dans les archives Jeanson de la SACD sont adressées à Claude Marcy. Celle-ci apparaît, si l'on ose dire, comme la femme de paille de Jeanson, son prête-nom, sans qu'il soit d'ailleurs possible de déterminer la nature précise de sa collaboration au travail effectué sur les films. Ainsi avons-nous retrouvé une lettre-contrat de la société de production Scalera Film adressée à Claude Marcy et datée du 30 décembre 1941 engageant cette dernière « pour collaborer avec notre metteur en scène dans l'adaptation, les dialogues, l'organisation générale en un

4. Christophe Moussé, *op. cit.*

mot de notre prochain film *Carmen* d'après la nouvelle de Prosper Mérimée, musique de G. Bizet ». Quelle fut la part de Claude Marcy dans le travail fourni par Jeanson sur le film de Christian-Jaque ? Nous l'ignorons, et la même question se pose pour la plupart des films auxquels collabore Jeanson à cette époque. Il est à noter que le nom de Claude Marcy apparaît sur quatre bons de dépôt à l'Association des auteurs de films, pour quatre projets qui ne virent jamais le jour : *Et la lumière fut* ; *Cour A, escalier B* ; *Preuve par neuf* ; *Les Fantômes dansent dans la nuit*. Mais d'autres proches de Jeanson collaborèrent à certains des films auxquels il travailla clandestinement, par exemple Robert Desnos sur le film *Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs*.

Une autre question se pose : celle du degré d'implication d'Henri Jeanson dans chacune de ces œuvres et de sa responsabilité d'artiste dans le processus de création. Dans quelle mesure un homme officiellement interdit de travail, dont le nom n'apparaît pas sur les génériques des films, qui ne peut protester ou claquer la porte trop violemment en cas de désaccord avec le réalisateur ou le producteur, peut-il revendiquer les scénarios et dialogues des œuvres auxquelles, souvent, la nécessité l'a conduit à collaborer ? Le 11 octobre 1944, Marcel L'Herbier écrit à Henri Jeanson pour lui demander s'il verrait un inconvénient à ce que son nom soit inscrit au générique de *La Nuit fantastique* ainsi qu'à celui de *L'Honorable Catherine*, l'autre film de L'Herbier auquel travailla Jeanson :

« Si j'hésite à le faire, indique L'Herbier, c'est que je crois que l'un de ces films ne vous plaisait pas beaucoup et que dans l'autre, il y a eu des interventions de confrères de la dernière heure [Jean-Georges Auriol et Pierre Montazel collaborèrent aux scénarios et dialogues de *L'Honorable Catherine* tandis que les gags du film étaient signés par Maurice Henry et Arthur Harfaux]. Pour ma part, ai-je besoin de vous dire que je serais très heureux si vous acceptiez ce que je vous propose ¹. »

1. Archives Jeanson, SACD.

L'exemple de *La Nuit fantastique* montre les limites du droit d'auteur de Jeanson dans une période où il n'était pas du tout en position de force. Dans ses mémoires, Henri Jeanson se montre très discret sur les films auxquels il collabora durant l'Occupation ; preuve, sans doute, qu'il n'était pas spécialement fier ni content du travail qu'il effectua alors. Pourtant, si la plupart de ces films ont, en effet, assez mal vieilli, quelques-uns se laissent encore regarder sans déplaisir, et même avec un réel intérêt. Aucun, en tout cas, ne déshonore (même sur le plan artistique, malgré l'insigne médiocrité de *L'Honorable Catherine*) l'auteur anonyme de leurs dialogues ; pas de film à la gloire de l'armée d'Occupation ou de la Révolution nationale, pas d'antisémitisme ou d'anglophobie apparents ; des films de divertissement, plus ou moins réussis, mais sur lesquels furent prononcés, à la Libération, des jugements bien sévères, précisément en raison de leur caractère exclusivement divertissant. Cela n'empêchera pas Jeanson d'entamer une nouvelle carrière dès la deuxième moitié des années 1940 : l'anonymat de sa contribution à ces œuvres mineures y est peut-être pour quelque chose.

○ JEANSON, VICTIME ET INSTRUMENT DE L'ÉPURATION

Le 9 septembre 1944, Pierre Bénard, rédacteur en chef du *Canard enchaîné*, salue le retour de Jeanson dans les colonnes de l'hebdomadaire satirique et dans le monde de la presse parisienne :

« Nous nous étions séparés deux ans avant la guerre ². L'Occupation nous a rapprochés. En

2. Henri Jeanson et Pierre Bénard se réconcilient après leur brouille qui date de juillet 1937 : Jean-Galtier Boissière avait démissionné avec fracas du *Canard* après que l'un de ses articles eut été coupé par Pierre Bénard. Henri Jeanson l'avait suivi, par solidarité. (Il n'est pas indifférent que cet article ait porté sur la guerre d'Espagne et, plus précisément encore, sur le rôle du parti communiste espagnol, appuyé par les Soviétiques et les communistes français, dans la lutte contre le parti ouvrier d'inspiration marxiste, le POUM). Cet épisode alimenta l'anticommunisme virulent de Jeanson, lié fondamentalement à ses fidélités libertaires.

octobre 1940, Henri Jeanson avait eu l'idée, peut-être un peu naïve, l'armistice signé, qu'on pouvait fonder un journal libre à Paris. Après quelques numéros, il s'aperçut de son erreur. Et lorsqu'on exigea de lui – le mois de novembre avait à peine commencé – un article en faveur de la collaboration, il refusa et s'en alla. Cela lui valut, grâce aux bons soins de la *Gestapo*, deux séjours prolongés au Cherche-Midi, en même temps qu'il lui était interdit [...] de travailler désormais pour le cinéma. [...] Il nous plaît aujourd'hui d'être les premiers à lui rendre sa signature. »

Pour « dédouaner » Jeanson, Bénard, lui-même ancien résistant ¹, met l'accent sur sa naïveté, l'indépendance d'esprit dont il fit preuve pendant les deux mois passés à la tête du journal et le prix dont il eut à la payer. Jeanson, de son côté, fait sien le point de vue de l'hebdomadaire satirique sur l'épuration, s'en prenant aux « collaborateurs » et assimilés, avec une constance qui déplaît aussi bien à ceux qui ont quelque chose à se reprocher qu'à ceux qui n'acceptent pas que Jeanson, ancien rédacteur en chef d'*Aujourd'hui*, paraisse donner des leçons de vertu comme un résistant qu'il n'est pas. Tour à tour Robert Buron dans *Carrefour* (janvier 1945), Jacques Debû-Bridel dans *Front national* (mars 1945), Jacques Chabannes dans *Opéra* (juillet 1946), Sacha Guitry dans *L'Intransigeant* (novembre 1947) et dans son livre *Quatre ans d'occupation* (1947) utilisent l'épisode d'*Aujourd'hui* dans les polémiques qui les opposent à Jeanson, et rappellent que celui-ci a encouru un blâme de la Commission d'épuration pour avoir « favorisé les desseins de l'ennemi ² ».

En 1946, Eric Johnston, président de la *Motion Pictures Association* adresse une lettre à Emmet Lavery, président de l'Association des scénaristes américains dans la-

quelle il accuse Henri Jeanson d'avoir collaboré avec les Allemands. Ici encore, c'est l'épisode d'*Aujourd'hui* qui constitue le principal chef d'accusation. Jeanson lui répond dans un article paru dans *Jeudi-cinéma* le 11 novembre 1946 ³ : il cite la circulaire du COIC de 1941 le mettant au ban de la profession sur les injonctions des autorités d'Occupation et replace les accusations de Johnston dans le contexte plus général des tensions entre la France et les États-Unis dans le domaine du cinéma. Selon lui, Johnston tente de le discréditer en raison de ses efforts pour contrer les accords Blum-Byrnes qui ouvrent largement le marché français aux films américains. De fait, Jeanson s'est opposé violemment à ces accords dans les journaux et les associations professionnelles auxquels il apporte son concours. C'est en tant que président du syndicat des scénaristes et secrétaire général de la SACD qu'il a alerté Lavery, lequel s'est solidarisé avec son collègue français, ce qui aurait déclenché la riposte de Johnston.

Parce qu'il se considère lui-même victime de l'épuration ou du moins de la campagne d'amalgame et d'intimidation qui l'accompagne, Henri Jeanson ne demande pas, dans *Le Canard enchaîné* ⁴, des procès et des condamnations ; il se contente de réclamer la mise sur la touche des personnages les plus compromis, en particulier dans le domaine du cinéma (c'est ainsi qu'il prend régulièrement à partie Roger Richebé, ancien directeur du COIC de 1942 à 1944 ⁵). Jeanson se méfie du zèle

1. Il était membre de l'équipe clandestine de *Défense de la France* et plume régulière des *Lettres françaises*, également clandestines.

2. Jules Balteau (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1989, p. 638. Jeanson est également cité par le Comité de libération du cinéma français mais sans suite.

3. Et non en 1944 comme l'écrit à tort Jean Galtier-Boissière dans ses *Mémoires d'un Parisien*, op. cit. *Jeudi-cinéma*, revue grand public dédiée à l'actualité cinématographique, n'a commencé à paraître qu'en 1946.

4. Jusqu'en septembre 1947, *Le Canard enchaîné* est le seul journal non spécialisé qui accueille la prose d'Henri Jeanson. Puis Jeanson commence une collaboration relativement régulière avec *L'Intransigeant*. On trouve également des articles de Jeanson dans la presse cinéma, florissante à la fin des années 1940 (*Cinévie*, *Paris-Cinéma*, *Cinémonde*). Voir René Château, *Jeanson par Jeanson*, Paris, R. Château, 2000.

5. Lire le souvenir cuisant qu'il en gardait, trente ans plus tard, dans *Au-delà de l'écran*, Paris, Pastorelly, 1977, et les articles d'Henri Jeanson dans *Le Canard enchaîné* des 22 et 29 novembre, et 6 décembre 1944.

épurateur de certains, en particulier des communistes, très présents dans les instances professionnelles de l'épuration ; il compte des amis parmi les victimes de celle-ci (par exemple Arletty ou encore Gaston Bergery, en faveur duquel il témoigne en 1947, faisant un esclandre en accusant le procureur Vassart de poursuivre Bergery d'une haine personnelle¹) ; enfin l'épuration lui paraît bâclée, injuste, partielle : les journalistes, les artistes et les écrivains, ces « pelés », ces « galeux », paient pour les autres, souvent bien plus lourdement responsables.

Cette question de la justice de la justice d'épuration – complémentirement et concurrentement avec celle de sa justesse, c'est-à-dire de ses conséquences politiques, de sa pertinence rapportée aux grands desseins opposés de la régénération ou de la réconciliation – a été posée par les acteurs et observateurs de son application et, depuis lors, avec insistance, par les historiens qui ont travaillé sur ces questions. Nous tenons pour impossible de se contenter d'une lecture objectiviste et globale du fait de collaboration ; d'infinies nuances séparent la collaboration idéologique de la collaboration réaliste (résultant d'un froid calcul des forces en présence) et celle-ci de la collaboration par intérêt personnel ; et chacune de ces branches se divise encore en multiples rameaux (par exemple, on peut écrire des articles violemment anglophobes, comme Béraud, sans éprouver de sympathie particulière pour l'Allemagne nazie). Ce que nous voulons dire, c'est que, pas plus que la Révolution française – ou que l'épuration –, la collaboration n'est un bloc et qu'il faut faire la part des responsabilités, des contraintes, des revirements. L'espace (c'est-à-dire le lieu où l'on exerça son acti-

1. Cf. Jean Galtier-Boissière, *Mémoires d'un Parisien*, op. cit., t. 3, chap. 15.

tivité) compte dans cette affaire autant que le temps (il y eut de zélés collaborateurs qui firent d'excellents résistants).

La complexité du réel historique est telle que la distinction que nous proposons pour commencer collaboration « chaude » et collaboration « froide » s'avère, après examen, insuffisante, encore trop grossière, non opératoire dans un certain nombre de cas. L'exemple d'Henri Jeanson le montre bien : journaliste en vue en 1940, emprisonné et interdit de travail l'année suivante, il incarne à merveille l'ambiguïté d'une époque et d'un milieu qui a trouvé des mérites aux temps nouveaux avant de se raviser et de basculer dans une opposition plus ou moins déclarée. C'est un « chaud » collaborateur à l'automne 1940 puisqu'il n'a pas besoin d'accepter une position exposée à la tête d'*Aujourd'hui*, ni d'écrire ces articles dans lesquels il chante les louanges du Maréchal ou de la collaboration avec l'Allemagne ; c'est par conviction qu'il agit et écrit, conviction ancrée dans son pacifisme anarchisant et son rejet des institutions de la III^e République. Mais les réserves dont il entoure cette action, la brièveté de l'épisode et son comportement dans les années qui suivent tempèrent notablement ce premier jugement. Une fois de plus, une étude de cas démontre à l'historien la nécessité d'affiner encore ses outils d'analyse ; c'est son utilité – et son côté agaçant.

□

Agrégé et docteur en histoire, chercheur-associé à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC) et membre du Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines (CHCSC), Laurent Martin a publié Le Canard enchaîné ou les fortunes de la vertu. Histoire d'un journal satirique 1915-2000, Paris, Flammarion, 2001.